**2eme COPIL de rédaction du guide national PTGE : synthèse des échanges**

**20 mai 2022 (11h00 à 12h30)**

**Documents de séance de la réunion :**

Version martyre V0 du guide PTGE

Présents : Jean LAUNAY (CNE), Florence DENIER-PASQUIER (FNE), Benoit LOUCHARD (APCA), Cyrielle VANDEWALLE (FNCCR), Cyrielle BRIAND (ANEB), Julie SENDZIK (ANEB), Isabelle LEBELLE (FNPF), Pierre PITON (DRAAF Centre-Val-de-Loire), Christian SCHWARTZ (DRAAF Occitanie), Bruno LION (DRAAF Occitanie, GIP transitions), Emeline ROLLAND (AE AG), Emeline CHOUMERT (AE LB), Thomas VILOINGT (AE LB), Thomas PELTE (AE RMC), Anaïs LORTET (AE SN) Xavier MARLY (DREAL Grand-Est), Julia CAVALIER (DREAL Occitanie), Claire MAGAND (OFB), Marion LANGOND (OFB), Laurence GOURCY (BRGM), Maud BOUSQUET (ACTeon), Maëlle DROUILLAT (ACTeon), Amélie COANTIC (DEB), Alexandra LEQUIEN (DEB), Bastien GARITAINE (DEB).

Excusés : Luc SERVANT (APCA) – Alexis GUILPART (FNE) – Catherine GREMILLET (ANEB) – Bérengère BLIN (DREAL Occitanie).

**1) Introduction**

La DEB rappelle les objectifs du guide : identifier les étapes pertinentes d’élaboration du PTGE et mettre en avant des exemples, des bonnes pratiques et des recommandations pour mener à bien ces étapes. Le guide pourra également expliciter des points susceptibles de se transformer en point de blocage. Le guide est un document à destination des porteurs de projet et des acteurs de la démarche PTGE.

L’objet de la présente réunion est de mettre en débat une version martyre afin d’entamer le travail itératif pour la rédaction du guide PTGE. Cette version martyre V0, telle que proposée par le bureau d’études Actéon, ne propose pas une rédaction fine mais identifie des éléments à aborder.

Suite à une question de FNE, la DEB précise que la mission CGAAER/CGEDD sur les PTGE a d’ores et déjà rendu des recommandations individuelles aux préfets référents des territoires ayant été auditionnés. Ces recommandations resteront confidentielles. Le rapport, proposant les recommandations globales, est en cours de relecture / validation au CGEDD / CGAAER. Une publication du rapport à la mi-juillet est attendue, sous réserve de changements ministériels pouvant impliquer des décalages. La Deb confirme que le guide fera état des recommandations de la mission dans le guide national PTGE.

**2) Observations générales des membres du Copil concernant la rédaction du guide**

L’instruction PTGE doit rester la référence, tout en prenant en compte les évolutions réglementaires suite au Varenne de l’Eau (additif PTGE, décret Hautes Eaux V2). Il est attendu que soit explicité le lien entre les PTGE et les autres outils à impact réglementaire (SDAGE, SAGE).

FNE rappelle que le rapport Bisch mentionne déjà les points de dissensus/concensus concernant les PTGE.

La prise en compte de la qualité de l’eau dans les différentes étapes, a tendance à s’estomper, voire à disparaître au fil de la lecture alors que les structures sont en demande d’outils et méthodes sur ce sujet (FNCCR). Sur les objectifs « quantitatif », il est nécessaire de dissocier dans le guide, les objectifs du PTGE (qui se basent sur des volumes maximums de prélèvement au sein d’une ressource, d’un débit minimum à respecter, de débits équilibrés évoqués sous l’angle de volumes mobilisables, etc.), des objectifs de moyens (par exemple un volume d’économie d’eau) (AE AG).

Les membres du COPIL réitèrent l’importance d’expliciter à chaque étape le rôle et les prérogatives de chaque type de structure, notamment les services de l’Etat (DRAAF Occitanie).

Il est demandé à ce que les points suivants fassent l’objet d’une attention particulière dans la rédaction finale :

* l’augmentation des besoins en eau (FNCCR) ;
* la « substitution » (FNE) ;
* la concertation renvoyant à un processus descendant (plutôt que participation) (DRAAF Occitanie).

Le travail de relecture étant conséquent, la DEB propose aux membres du Copil de faire remonter les retours pour le 20 juin.

*Remarques formulées selon le déroulé du guide*

Introduction :

Une attention particulière est à porter sur l’encadré suivant : « ce qu’est un PTGE et ce qu’il n’est pas ». Certaines formulations sont proposées par des membres du COPIL : « un PTGE n’est pas un outil visant à justifier un projet particulier, quel qu’il soit », « Un PTGE n’a pas pour objectif principal la mise en place d’un stockage d’eau » (DRAAF Occitanie).

Emergence :

Pour la sous-étape « Prévoir les engagements financiers et les implications pour la déclinaison des étapes du PTGE », il semble important dans cette partie de voir les différentes possibilités de financement -animation, type d’actions finançables- (APCA).

Etat des lieux, prospective, diagnostic :

Il parait nécessaire de présenter les articulations possibles avec les types d’étude existants / pouvant être mobilisées : étude volume prélevable, étude HMUC, étude adéquation besoin/ressource (OFB).

La rédaction de la partie « prospective » devra mettre en avant des points de vigilance sur l’incertitude des approches socio-économiques, d’autant plus avec les évolutions rapides des paramètres « agricoles ». (DRAAF Occitanie).

[Elaboration et co-construction des scénarios et programme d'actions](https://docs.google.com/document/d/1rB6Ij7PMB33EwmllI1vhqalVUCMJ6i6x56lasP1ybeY/edit#heading=h.mbck95df5mht) :

Il faudra bien préciser le renforcement méthodologique suite au rapport Bisch : la justification socio-économique des actions et le nécessaire volet « économie d’eau » (FNE).

La partie « contractualisation » semble avoir disparue du plan proposé lors du 1er Copil, alors qu’elle est importante à traiter (APCA).

**3) Remarques sur les exemples à mettre en avant dans le cadre du guide**

Pour alimenter les retours d’expérience, une vingtaine d’entretiens seront réalisés par Actéon. Après une question de l’APCA, il est précisé qu’il n’est pas prévu d’organiser des rencontres croisées entre porteurs de PTGE. Au niveau du bassin Adour-Garonne, des échanges de ce type se sont tenus, les comptes rendus récupérés. Si d’autres bassins, ou têtes de réseaux ont organisé de tels échanges, il pourrait être intéressant de faire remonter les conclusions à la DEB.

Il est proposé que le PTGE « Puiseaux Vernisson » fasse partie des exemples à mettre en avant du fait de bon degré d’avancement (APCA). Le PTGE « Lac du Bourget », ayant mis en œuvre des solutions concertées serait également intéressant à interroger (FNE).

Au regard de la liste proposée, l’ANEB propose de mobiliser son réseau pour recenser d’éventuels PTGE intéressants dans l’optique de mise en avant de « bonnes pratiques ».

**4) Propositions pour le prochain COPIL**

La DEB propose de laisser du temps pour envoyer des contributions d’ici le prochain COPIL qui se tiendra le 4 juillet. Les derniers retours sont attendus pour le 20 juin.

Les discussions de ce COPIL seront orientées vers des sujets pré-identifiés et complexes nécessitant des échanges approfondis comme par exemple la définition du scénario 0, la notion de substitution, etc. Suite à ce copil, une nouvelle version du guide sera diffusée aux membres du Copil mi-juillet pour retour début septembre.